



Appel à projet Accompagnement à la scolarité GUIDE 2021-2022



Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Le Clas ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions conduites ont lieu en dehors des temps de l'école et sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

Toutefois, l'accompagnement à la scolarité n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parent-enfant.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci de renforcer et d'améliorer notamment leurs relations avec l'école. L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le Clas constitue également un espace d'informations, de dialogue, de soutien et de médiation avec les parents.

Cette double approche « enfants-parents » caractérise le Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées soit en direction des enfants (par exemple : accompagnement scolaire, programmes de réussite éducative, accueils périscolaires) soit en direction de leurs parents (telles que les actions de soutien à la parentalité en lien avec l'école conduites dans le cadre des Réseaux d'écoute d'appui aux parents, et des espaces parents au sein des établissements scolaires).

Le double objectif poursuivi par les Clas, à savoir à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance les Clas.

1. Les orientations départementales

Priorités fixées pour l'année 2021-2022 :

- L'écoute, le dialogue et l'information des parents pour une meilleure compréhension et familiarisation avec l'environnement scolaire
- L'inscription du projet dans un réseau partenarial visant la continuité de l'action éducative
- Les actions d'accompagnement et de prévention de l'usage des écrans, internet et les réseaux sociaux auprès des enfants, des jeunes et des parents

Les critères de sélection des projets :

Pour être éligible au financement des Clas, les projets doivent respecter les différents critères décrits dans le référentiel national et développer de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaires suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Le budget prévisionnel de l'action doit être en cohérence avec le nombre d'enfants pris en charge. Les demandes de renouvellement doivent obligatoirement présenter un bilan CLAS 2020-2021.

Pour votre information, le guide pratique Accompagnement à la scolarité « fiches familiales » est disponible sur le site [parents-atout-eure.org](http://www.parents-atout-eure.org) via le lien :

http://www.parents-atout-eure.org/IMG/pdf/Acc_scol_Fiches_familiales_39770.pdf

Le financement :

Le principe du co-financement est une règle qui permet d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Le financement par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure :

Une prestation de service annuelle ou pluriannuelle, d'un montant maximum de 2 563 € par collectif (*montant indicatif pour l'année scolaire 2020-2021*) égale à 32,5 % du prix de revient dans la limite du plafond fixé annuellement par la Caisse nationale des allocations familiales. Elle n'est pas cumulable avec la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (300 € par collectif d'enfants) ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (300 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

Il sera par ailleurs demandé aux animateurs / coordinateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et au plan de formation proposé dans le cadre du Sdsf.

Le financement par la Préfecture de l'Eure :

Des crédits spécifiques de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) inscrits dans les contrats de ville, sont mobilisés au niveau départemental. Ils sont positionnés en complémentarité du soutien apporté notamment au Programme de réussite éducative (PRE).

La Préfecture de l'Eure financera uniquement les projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Chaque projet sera étudié dans sa globalité et la Préfecture de l'Eure se réserve le droit d'apprécier la hauteur du financement alloué à chaque projet.

2. Le dépôt de dossier

L'appel à projets est consultable sur le site internet : www.parents-atout-eure.org

Pour les nouveaux porteurs de projets CLAS, prendre contact avec Mme Marie par courriel sur : parentalite27@caf.fr ou par téléphone au 02 32 31 46 82.

POUR LE 17 MAI 2021

UNIQUEMENT pour les porteurs de projet situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Saisie sur la plateforme DAUPHIN de l'ANCT :

<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

- du bilan CLAS et compte-rendu financier de subvention
- de la demande de subvention CLAS en ligne



Les demandes 2021-2022 ne seront instruites et financées qu'après réception et validation par la mission politique de la ville du compte-rendu financier du CLAS financé en 2020-2021.

Les pièces justificatives à joindre à votre dossier sont précisées lors du dépôt de dossier dans DAUPHIN.

Envoi de votre dossier (bilan 2020-2021 et demande 2021-2022) par mail à la Mission politique de la ville de la Préfecture via l'adresse fonctionnelle : pref-politique-ville@eure.gouv.fr

POUR LE 24 MAI 2021



Envoi de votre fiche bilan 2020-2021 par mail à votre référent CAF

Le document d'évaluation définitif vous sera adressé ultérieurement et sera à retourner en original signé pour le 15 juillet avec votre compte de résultats 2020-2021 en original signé.

Saisie de votre projet sur la plateforme ELAN (Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action Sociale)

Saisir une demande par niveau scolaire (élémentaire / collège / lycée)

ou une demande par projet si niveaux mixtes (élémentaire + collège par exemple)

Vous devez joindre un budget prévisionnel global dans la rubrique « autres documents »

Cette plateforme est nationale mais l'appel à projet CLAS reste géré localement.

Pour y accéder, vous devez saisir directement l'adresse url du site dans votre barre de recherche : <https://elan.caf.fr/aides/>

Vous trouverez en pièces jointes le guide USAGERS ELAN et son annexe spécifique à l'appel à projet CLAS pour vous accompagner tout au long de votre démarche.

Votre référent Caf reste votre interlocuteur pour toute question concernant l'appel à projets.

Vous devez créer votre compte puis vous devez sélectionner le téléservice « Appel à projet accompagnement à la scolarité (CLAS) » et saisir : CAF-27-EURE pour choisir votre CAF.

UNIQUEMENT pour les porteurs de projet situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : vous devez saisir dans votre budget ELAN le montant sollicité auprès de la préfecture : dans le compte 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION / Etat / choisir le symbole + et saisir "PREF-27-POLVILLE"

Votre projet sera étudié après validation des pièces justificatives transmises dans la plateforme.

POUR LE 15 JUILLET 2021

Envoi par courrier des documents relatifs à votre projet CLAS sur l'année scolaire 2020-2021 en **ORIGINAUX SIGNES** à votre référent CAF :

1. Document d'évaluation
2. Vos comptes de résultats (par action et global)
3. Le document relatif à l'état des apports en nature

Des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés en cas de contrôle.

Vous pouvez joindre tout autre document utile à la présentation de vos actions Clas.

3. Les étapes de validation

Comité de lecture CLAS le 14 juin 2021

Le comité de lecture étudie la recevabilité de votre projet

Le référent Caf du territoire présente votre projet au comité qui réunit les institutions membres du Comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles

Si votre projet est recevable

Si votre projet n'est pas recevable

↓
**Votre dossier sera étudié
par le comité des financeurs**

↓
**Vous serez informé des raisons motivant le rejet de
votre projet**

Comité des financeurs CLAS le 21 juin 2021

Le comité des financeurs attribue les financements aux projets recevables

Vous serez informé(e) par courrier de la décision du comité des financeurs

Les projets seront financés par la Caf de l'Eure dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible pour 2021 et après approbation du budget initial d'action sociale 2021.

Le comité se réserve la possibilité, le cas échéant, d'adopter des critères de sélection supplémentaires afin de respecter cette contrainte financière.